



## Liste de contrôle pour les ruchers-écoles

Valable à partir du 1er novembre 2022

Nom du rucher-

école

Adresse du site					
Numéro du rucher					
Section					
Date de la visite					
Expert-e-s					
Infrastructure du ruc	- har				
illiastructure du rut	, i Gi				
Élément à vérifier		Satisfait	Sous réserve	Non satisfait	Conditions / notes
Raccordement électrique disponible.					
Eau disponible.					
Toilettes disponibles à proximité immédiate.					
Pour les travaux effectués durant les cours, au moins 12 colonies sont disponibles sur l'année (il est souhaitable d'installer les colonies de manière décentralisée, en les répartissant sur plusieurs ruchers).					
L'infrastructure permet de travailler simultanément sur deux colonies.					
La section garantit que les personnes participant aux cours reçoivent une formation proche de la pratique sur les deux types de ruches « ruches suisses » et « ruches Dadant » (dotées d'un fond amovible) et qu'elles peuvent effectuer la formation pratique avec le type de ruche de leur choix.					
Un local propre est disponible pour le stockage du matériel.					
Une salle de lavage/ aire de lavage appropriée est accessible.					





Une salle équipée d'un chauffage est disponible pour les cours théoriques.	
La salle pour les cours théoriques est équipée :  ☐ d'un projecteur et d'un écran de projection ☐ d'un chevalet de conférence ou d'un tableau blanc	
Infrastructure pour l'extraction du miel	
L'extracteur et son équipement présentent une hygiène irréprochable et correspondent aux exigences du label d'or.	
Exploitation	
L'apiculteur / L'apicultrice	
□ participe au programme label d'or d'apisuisse (ou à un label reconnu par apisuisse)	
□ a été contrôlé·e par la contrôleuse ou le contrôleur d'exploitation responsable (date du contrôle :)	
Le rucher-école est rangé et en bon état.	
Occupation	
La section organise au moins 12 cours ou prestations de formation par an. Les cours sont comptabilisées comme suit :  Cours de base : 18 demi-journées sur deux ans  Cours d'élevage : 8 demi-journées  Autres prestations (événements) :  jusqu'à 3 h ½ = 1 demi-journée dès 3 h ½ = 2 demi-journées	
Documentation	
Pour l'année civile précédant le contrôle, les justificatifs sur l'utilisation de la contribution sont disponibles (p. ex. comptes de l'exercice précédent du rucher-école ou justificatifs des dépenses pour le rucher-école)	
Les prestations qui ont eu lieu pendant l'année civile avant la date du contrôle, sont justifiées par des documents : - Programme annuel - Listes des présences	





Remarques éventuelles :				
Lieu et date :				
Signature des expert·e·s :				
σ.θ				
Signature du / de la / des représentant-e-s de la section :				
olghature du / de la / des representantes s de la section .				

Une copie du présent document est archivée par la VBBV (formation) et par le Service de l'apiculture. La section reçoit le document original. Il doit pouvoir être présenté à tout moment.